

**INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION  
INTERCOMMUNALE**

**Samedi 5 juin 2010**

Mesdames, Messieurs,

Nous n'inaugurons pas une station d'épuration tous les jours.

Il s'agit donc d'un moment important et d'une grande symbolique dans la reconquête de la qualité de l'eau. J'ai donc grand plaisir à vous accueillir au titre de maire mais surtout en tant que président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chasné-Mouazé ; je tiens également à associer Michel Mellet, maire de Mouazé et vice-président du Syndicat d'Assainissement, pour sa collaboration dans la réussite de ce projet.

Nous sommes heureux d'accueillir tous les maires des deux communautés de communes pour cette inauguration.

Cette station d'épuration construite sur le territoire de Chasné est un équipement intercommunal qui assure la gestion de l'assainissement collectif de nos deux communes.

En cette période de réflexion sur l'avenir des collectivités locales, nous concrétisons par ce projet l'opportunité de mettre en commun les équipements publics afin de limiter les coûts d'investissement et de fonctionnement.

On peut envisager que de nouveaux projets intercommunaux puissent voir le jour dans l'avenir.

Je me permets de vous retracer l'historique de notre réflexion.

En 1997, l'idée de construire une station intercommunale fait son chemin entre trois communes : Mouazé, St Sulpice la Forêt et Chasné.

Ce premier projet ne fut pas validé avant les élections municipales de 2001, mais était déjà bien avancé. A l'issue de ces élections, la nouvelle municipalité de St Sulpice la Forêt demande un temps de réflexion supplémentaire avant toute décision définitive.

En 2003, Mouazé et Chasné se retrouvent sans la commune de St Sulpice la Forêt pour étudier un nouveau projet. Vous imaginez facilement que les conditions de réalisation ont beaucoup évoluées suite au retrait de St Sulpice.

Il a fallu analyser les contraintes techniques mais surtout les conséquences financières d'un nouveau projet à 2 communes.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement fut créé officiellement par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2005.

La station d'épuration représente un investissement de 1 200 000 €. Et les réseaux de raccordement de Mouazé à Chasné, avec son poste de refoulement 800 000 €. Ce qui représente un investissement global de 2 000 000 €.

Cette station a pu se réaliser grâce aux subventions obtenues par nos différents partenaires.

Le Conseil Général subventionne à hauteur de 330 000 €,

l'Agence de l'Eau à hauteur de 374 000 €

et le Conseil Régional pour 80 000 €

Ce qui fait un total de subvention de 784 000 €, soit 47 % de l'investissement hors taxe.

Le retour de TVA s'élève à 310 000 €.

En conséquence, le Syndicat a financé 900 000 € sur cette opération. Un emprunt de 750 000 € a été réalisé sur une période de 20 ans.

Je tiens à remercier l'ensemble des financeurs sans lesquels notre projet n'aurait jamais pu être réalisé.

Un travail de confiance entre les 2 communes a permis de mener ce projet à son terme. Je tiens à remercier tous les élus municipaux de Mouazé et de Chasné qui ont compris l'intérêt de ce regroupement et les élus du syndicat pour leur implication régulière dans l'étude et la réalisation de ce dossier.

J'associe également le personnel technique et administratif au bon déroulement de ce projet et plus spécialement Madame Voyeaud, secrétaire du syndicat pour la gestion administrative de ce dossier.

La SETUR nous a accompagné pour l'étude technique et l'accompagnement des travaux. Merci à Mme Texier, Mr Lebreton et Mr Gendrot.

La SAUR avait en charge la construction de la station et assure maintenant l'affermage. Merci Mr Sylvestre directeur de la SAUR Ille et Vilaine, et à Mr Richard pour votre professionnalisme dans le suivi des travaux.

La SITPO a réalisé les travaux de raccordement de nos deux communes ainsi que le poste de refoulement construit sur la commune de Mouazé. Merci à Mr Ciubicciu et Mr Dupart et à toute son équipe pour votre rigueur professionnelle dans la réalisation des réseaux.

Cette station fonctionne depuis décembre 2009 avec une capacité à 3 000 équivalents habitants. Avec 30 nouvelles constructions par an sur nos deux communes, cet équipement permet de gérer l'assainissement collectif pour les 15-20 ans à venir.

C'est donc un grand pas pour la reconquête de la qualité de l'eau que nous réalisons grâce à cette station d'épuration. Mais cela n'est possible que si le programme de gestion des boues est clairement défini et correctement réalisé.

Ainsi, je tiens également à remercier les agriculteurs qui mettent des surfaces indispensables à disposition pour l'épandage des boues sur leurs terres agricoles.

Souvent montrés comme pollueurs, force est de constater que dans ce cas précis, le milieu agricole participe à la protection du paysage et de la nature.

Quand on sait que l'eau douce ne représente que 3 % de la quantité d'eau disponible sur la planète, nous mesurons encore mieux à quel point nous devons préserver les ressources en eau potable.

Nous avons tenu à concevoir un équipement dont les nuisances en terme de bruits et d'odeurs sont les plus faibles possibles. Les techniques utilisées sont connues depuis plusieurs années et nous disposons des anciennes lagunes pour une adaptation à de nouvelles techniques complémentaires qui pourraient naître ultérieurement.

Permettez-moi de remercier celles et ceux qui travaillent quotidiennement dans ces installations et veillent à leur bon fonctionnement.

Avec ce nouvel équipement, nous avons œuvré collectivement au service de la qualité de vie et à la préservation de notre environnement.

Nous sommes fières de participer à la reconquête de la qualité de l'eau, bien précieux pour les générations futures.

*Le Président,  
Guy VASNIER*